



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 8281

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation particulièrement préoccupante des Albanais du Kosovo. Formant 90 p. 100 de la population de cette province de l'ancienne fédération Yougoslave, soit environ 2 millions de personnes, ils subissent de la part des autorités serbes de véritables persécutions. Ils souhaitent être placés sous protectorat de l'ONU et que la CSCE puisse, conformément à la décision du 20 août 1993, réinstaller sa mission à Pristina. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce problème et les mesures qu'il entend prendre afin que la France n'abandonne pas ces populations qui souffrent.

Texte de la réponse

Comme le souligne à juste titre l'honorable parlementaire, la situation reste potentiellement explosive au Kosovo, où un large fossé sépare les communautés serbe et albanaise. Depuis la suppression de l'autonomie de la province, le Kosovo est l'objet d'une politique de « serbisation » et les incidents, notamment les arrestations et les condamnations d'Albanais, s'y sont multipliés. Belgrade refuse tout retour au statut dont bénéficiait le Kosovo au titre de la constitution de 1974. Des structures parallèles - sur les plans politique, économique, culturel et sanitaire - ont été mises en place par les Albanais qui ont proclamé « l'indépendance » du Kosovo. Consciente des risques de conflit, la communauté internationale s'est efforcée de mettre en garde Belgrade, l'intégrité de la Serbie étant directement mise en cause et la destabilisation du Kosovo pouvant entraîner celle de la Macédoine. Il semble que les sanctions en vigueur contre la Serbie-Monténégro jouent un rôle important pour dissuader Belgrade de toute initiative aventureuse. Malgré le départ forcé de la mission CSCE, la pression internationale se maintient - par le biais de nombreuses missions - pour recueillir des informations sur place et appeler les responsables des deux communautés à la modération. Un cadre de négociation existe au sein de la conférence de Genève pour amorcer un dialogue entre Serbes et Albanais et les discussions se sont poursuivies, notamment pour parvenir à la réouverture des écoles albanaises. Pour sa part, la France ne cesse de rappeler à Belgrade qu'il est de son intérêt de mettre fin aux atteintes répétées aux droits de l'homme dont les Albanais sont victimes et d'accorder une autonomie réelle au Kosovo. Elle participe, par le biais de son ambassade à Belgrade, aux missions d'observation qui se rendent régulièrement sur place. Elle invite aussi les Albanais à ne pas remettre en cause les frontières internationales, ce qui aurait un effet destabilisateur sur toute la région et à coopérer activement aux tentatives des médiateurs internationaux pour renouer les fils du dialogue avec les Serbes. M. Ibrahim Rugova, président de la Ligue démocratique du Kosovo a déjà eu, en France, des entretiens avec différentes personnalités officielles. Il est attendu prochainement à Paris. Notre pays, qui ne considère pas comme inévitable une explosion au Kosovo, a marqué sa disponibilité pour contribuer, le cas échéant, aux efforts destinés à rétablir le dialogue entre les deux communautés.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8281

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4086

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4720